

Réflexions pour une construction plus durable



réseau intersyndical
de sensibilisation à l'environnement
csc - fgfb

Le thème d'un secteur de la construction plus durable, à la fois en termes d'énergie et de matériaux, figure en bonne place parmi les stratégies de développement durable. Dans les régions voisines, l'Allemagne a commencé ses stratégies d'Alliances Emploi Environnement par ce secteur et la France compte y dédier la moitié des moyens alloués suite au Grenelle. Il s'agit aussi de la première Alliance Emploi-Environnement prévue en Wallonie et à Bruxelles.

C'est pourquoi, dans le cadre de RISE, la FEC et la Centrale CSC B&I ont souhaité examiner les perspectives à moyen terme de la construction durable en Wallonie. Comment évaluer et faire évoluer les instruments politiques en faveur de la construction durable ? Quelles sont les innovations technologiques attendues à moyen terme ? Quels sont les impacts sur les métiers et les emplois ?

Ces questions ont fait l'objet d'une série d'ateliers de travail où militants et experts ont été consultés. Ce document constitue une synthèse des quatre réunions du groupe de travail, qui se sont tenues entre octobre 2009 et février 2010. Après une présentation des orientations générales, la synthèse est organisée selon un fil conducteur "d'amont en aval", c'est-à-dire depuis la conception d'un projet de construction ou de rénovation jusqu'au contrôle et à l'évaluation a posteriori.

Le document ne défend pas des positions de la CSC wallonne ou de la centrale CSC Bâtiment Industrie qui se sont positionnées par ailleurs, mais propose d'explorer certaines pistes pour favoriser la mise en place d'une construction plus durable en Wallonie.

Le travail se base sur une série de présupposés implicites qu'il convient de clarifier d'entrée:

- toutes les études convergent sur le fait que le parc du logement en Wallonie est relativement vétuste et a un potentiel important d'amélioration de sa performance énergétique ;
- les projets des acteurs politiques et du secteur vont dans le bon sens mais n'empêchent pas quelques difficultés de mise en œuvre ;
- la réflexion sur la construction durable doit intégrer davantage le contexte de crise économique actuel pour le budget des ménages et des pouvoirs publics, avec cependant un contexte de taux d'intérêts relativement favorables ;
- la présente réflexion s'inscrit dans l'optique d'une densification raisonnée et attrayante en milieu urbain et rural, et dans une philosophie d'habitat durable qui permet de préserver les liens et la vitalité des milieux de vie.

I. Orientations générales

Renforcer les objectifs sociaux

Une politique de construction durable doit comme toute politique dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, afficher clairement une série d'objectifs sociaux, complémentaires aux objectifs environnementaux, comme :

- La création ou le maintien d'emplois de qualité
- La réduction des inégalités sociales dans le domaine du logement
- Le renforcement de l'accès des publics défavorisés à des dispositifs adaptés (ménages précaires, marché secondaire locatif...)

Plus précisément, le groupe de travail estime utile de s'orienter vers une modulation des montants des primes et des aides en fonction du revenu des ménages.

Pour répondre à ces objectifs, le système de primes entré en vigueur le 1^{er} mai 2010 va dans le bon sens à condition d'être couplé à un système de préfinancement des travaux peu onéreux (cfr chapitre 4 p.7), sinon les montants restent peu incitatifs.

Renforcer les objectifs environnementaux

Parmi les objectifs environnementaux, **la première priorité consiste à améliorer la performance énergétique des bâtiments**, y compris l'efficacité des dispositifs utilisateurs d'énergie (meilleure régulation et meilleur rendement).

L'introduction d'énergies de substitution (solaire thermique ou photovoltaïque, pompes à chaleur, etc.) est une priorité de second rang, une fois que l'objectif de performance est atteint. Si l'ordre des priorités est inversé, on risque de favoriser le gaspillage d'énergies renouvelables et d'investir des subventions publiques sans amélioration réelle du bilan énergétique. Un consensus s'est dégagé dans le groupe de travail autour d'un ordre plus précis de priorités environnementales :

- Isolation du toit, des murs, du sol
- Systèmes de chauffage économes en énergie
- Systèmes de régulation et de gestion des flux (énergie, eau, vapeur, etc.)
- Énergies alternatives (solaire thermique et photovoltaïques, pompe à chaleur, etc.)

Il faut également **inscrire les mesures politiques dans la longue durée**, afin d'éviter, d'une part, des effets d'aubaine liés à un cumul temporaire de primes allouées pour des durées limitées, et d'autre part, une certaine insécurité juridique qui pèse sur les calculs de retour sur investissement, aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités.

Un autre objectif environnemental est la maîtrise des effets collatéraux, notamment en matière de santé dans l'habitat ou de toxicité humaine ou écologique des matériaux d'isolation. L'isolation phonique est également un enjeu de confort global à mieux intégrer principalement dans les habitats plus denses.

Développer les approches collectives

Il faudrait développer davantage les initiatives collectives de rénovation énergétique. Celles-ci permettraient entre autres, sur le plan politique, une meilleure adéquation entre les objectifs à atteindre et le résultat. Elle permettrait également sur le plan socio-économique, la mutualisation des coûts et des risques, les économies d'échelles, une efficacité énergétique plus importante, une socialisation des gains énergétiques et économiques, une attractivité accrue pour le secteur de la construction, un rapport plus équilibré entre le client, les occupants (profanes en matière de rénovation) et les acteurs du secteur de la construction.

Il est donc urgent de développer des réponses structurelles et collectives (par exemple, une approche par quartiers) dans lesquelles les pouvoirs publics prennent un rôle important en terme, entre autres :

- d'analyse (cadastre énergétique du logement, analyse socio-économique de l'impact des mesures actuelles) ;
- de soutien des projets de rénovation, en fonction du cadastre énergétique et des priorités politiques ;

Là où ces initiatives sont programmées (par exemple, les rénovations de quartiers en cours dans les communes) il est impératif d'intégrer systématiquement des objectifs écologiques.

Mettre en synergie les facteurs d'innovation

L'innovation est une notion plus large que la seule innovation technologique. Elle comprend aussi les investissements dans la formation et dans la gestion des connaissances (voir chapitre 6), ainsi que la mise en œuvre de projets de démonstration.

L'innovation technologique en faveur de la construction durable concerne non seulement les matériaux et l'énergie, mais aussi les technologies de l'information et de la communication (régulation, programmation, capteurs, télémaintenance, etc.). Une approche pluridisciplinaire de l'innovation technologique est nécessaire.

Concernant les projets de démonstration, le groupe de travail propose de promouvoir des réalisations à double usage: à la fois vitrine technologique et lieu de formation, à l'instar du projet Villavenir¹ à Loos-en-Gohelle (Nord-Pas-de-Calais).

Affiner les instruments réglementaires et financiers

Le système actuel d'aides financières est source de complexité et de confusion. Sa simplification est unanimement demandée par de nombreux acteurs et prévue dans la déclaration de politique régionale. Il ne s'agit pas seulement de simplification administrative, mais aussi de simplification de la hiérarchie des différents instruments. Ainsi, la priorité devrait être donnée aux normes pour les bâtiments neufs, aux aides fiscales corrigées par des aides directes pour la rénovation et la transformation.

Par ailleurs, la refonte du système devrait veiller à combiner davantage efficacité environnementale et équité sociale.

Agir sur la modification des comportements

Améliorer les conditions techniques de l'habitat est un prérequis indispensable, mais non suffisant. Il doit s'accompagner d'un changement des comportements pour garantir l'efficacité de toute politique en matière de construction durable. Il s'agit non seulement des comportements des consommateurs, mais aussi des comportements des professionnels de la construction (de la conception jusqu'à l'exécution). Ce changement se heurte à l'inertie des habitudes et au manque de confiance vis-à-vis de solutions jugées insuffisamment éprouvées.

Une des stratégies de changement privilégiée par le groupe est le recours dans un premier temps à des "faiseurs d'opinion" identifiés dans le domaine du bâtiment : médias (y compris les nouveaux médias numériques), foires et salons, entreprises de distribution (bricolage, matériaux), etc. Encore faut-il que ceux-ci proposent des exemples accessibles au citoyen lambda et n'envoient pas de messages contradictoires. Or, différentes philosophies d'interventions coexistent chez les professionnels, notamment en matière d'isolation.

1 www.villavenir.fr

II. En amont : l'audit énergétique

Deux problèmes sont fréquemment mentionnés à propos de la mise en œuvre des audits énergétiques : la pertinence des conseils qui sont fournis par les auditeurs sur base de leur diagnostic et le coût pour les consommateurs. Le premier problème peut être résolu par une meilleure formation des auditeurs et par la formulation des conseils sous la forme de scénarios ou d'options. Ce problème doit être résolu dans le cadre plus large de la démocratisation de l'audit énergétique.

Diagnostic et établissement de priorités : le double rôle de l'audit

L'audit énergétique doit devenir une pratique généralisée, accessible à tous et obligatoire pour l'obtention d'aides financières.

Un audit énergétique a d'abord un rôle de diagnostic d'une situation donnée et d'amélioration de la prise de conscience. En ce sens, il peut jouer un rôle positif dans le changement des comportements des consommateurs. Au-delà du diagnostic, l'audit devrait davantage qu'aujourd'hui proposer des remèdes, c'est-à-dire **établir un ordre de priorités** dans les travaux de rénovation ou de transformation des bâtiments, en intégrant le temps de retour sur investissement et la situation du bâti (par ex. la correction des problèmes d'humidité). Ces conseils devraient être formulés de manière modulaire, pour éviter de décourager les consommateurs, et adaptés à l'existant (par exemple, l'accès à un réseau de gaz).

Pour que l'audit énergétique puisse jouer ces deux rôles, une tarification des audits doit être mise en place, selon l'étendue et le degré de complexité des prestations.

Démocratiser l'audit énergétique

Le premier principe est d'aller vers la gratuité, éventuellement assortie d'un système de ticket modérateur, comme pour les prestations médicales. Ceci permettrait une tarification des audits selon les prestations. Une formule d'audit "allégé" devrait être proposée pour des petits travaux ou des travaux que l'on réalise soi-même. Des kits d'auto-diagnostic, comprenant des instruments de mesure et des logiciels d'interprétation des résultats, sont également une solution possible pour des petits travaux.

Le développement d'une tarification, avec ou sans ticket modérateur, entraînera assez logiquement le besoin de conventionner les auditeurs et de faire connaître quels sont ceux qui appliquent le tarif conventionné. L'accès à la profession d'auditeur devrait être élargi, moyennant une formation adéquate et une certification.

Enfin, au-delà de la fonction de diagnostic et de recommandation des audits énergétiques, il faut également développer des formes plus souples de conseils accessibles à tous. Les guichets de l'énergie devrait pouvoir être des points d'appuis de ce dispositif. Ceux-ci devraient devenir encore plus qu'aujourd'hui de vrais experts capables de faire remonter les problèmes et d'apporter des solutions, en lien avec les professionnels du bâtiment et de l'administration. Parallèlement, on pourrait développer davantage la fonction de tuteurs énergie, avec une compétence spécifique pour les ménages à bas revenus, comme ceux qui existent déjà dans certains CPAS.

Rendre l'audit obligatoire

A partir du moment où l'audit énergétique est accessible à tous, l'objectif est non seulement de le rendre obligatoire dans le cadre de demandes de primes, mais aussi de rendre ses conclusions contraignantes, c'est-à-dire conditionner le montant des primes au respect des niveaux de priorité qui auront été établis. L'audit énergétique devrait ainsi devenir :

- obligatoire et contraignant dans le cadre de toutes les demandes de primes en cas de rénovation ou de transformation ;

- obligatoire pour obtenir des formules de prêt à taux réduit (prêts verts) ou taux zéro (prêts SWCS) ;
- obligatoire lors de toute transaction immobilière (lier un audit au certificat énergétique).

III. Les normes et autres instruments réglementaires

Dans la construction de bâtiments neufs

Le principe est d'aligner l'évolution des normes de performance énergétique des bâtiments (PEB) sur l'évolution des techniques de performance énergétique disponibles sur le marché, en fixant un agenda et des échéances. Ainsi, le passage à des normes plus sévères, tant pour l'isolation (de K45 vers K35) que pour la performance énergétique globale (de U100 vers U80) devraient être programmées à brève échéance, dans la mesure où ces normes font déjà partie des standards de construction aujourd'hui.

Le groupe de travail suggère également d'envisager de rendre obligatoire, pour les bâtiments neufs, une obligation d'autoproduction énergétique partielle, soit au niveau des bâtiments individuels soit au niveau des lotissements. Ceci concerne également les nouveaux bâtiments du secteur public et des collectivités.

Les outils logiciels et autres méthodes d'analyse devraient également être développés davantage pour optimiser le rapport entre le gain d'efficacité énergétique et la rentabilité de l'investissement, en fonction des paramètres de chaque situation particulière (notamment la composition familiale, les habitudes de vie, etc.).

Dans les marchés publics

La construction des bâtiments publics devrait être soumise à des contraintes sociales et environnementales sévères, répercutées dans les cahiers des charges.

L'appel d'offre doit évidemment s'inscrire dans la réglementation sur les marchés publics, dans laquelle il serait souhaitable d'inclure :

- des clauses de performance énergétique (objectifs d'économie d'énergie à atteindre impérativement ou normes de PEB contraignantes) ;
- la vérification des compétences des soumissionnaires.

On pourrait envisager avantagement aussi :

- des clauses sociales concernant l'achat des matériaux et la mise en oeuvre ;
- une pondération environnementale dans l'évaluation et le classement des offres (bilan carbone des travaux).

Sur le marché immobilier

En Wallonie, la certification des bâtiments résidentiels est prévue comme suit :

- dès le 1^{er} juin 2010, tous les actes de vente relatifs à des maisons unifamiliales existantes uniquement sont accompagnés d'un certificat PEB valable ;
- à partir du 1^{er} juin 2011, la même obligation s'étendra aux autres transactions relatives aux maisons unifamiliales existantes (usufruit, usage, location, etc...) mais aussi aux transactions relatives à tous les autres bâtiments résidentiels existants (vente, usufruit, usage, location, etc...).

Le certificat énergétique devrait alors devenir une annexe obligatoire de tout contrat de bail sur le marché locatif privé. Selon le Conseil Supérieur des Finances, le prix du marché devrait alors

intégrer une décote ou une sur-cote qui constitue un signal prix en faveur de l'intégration des coûts externes.

Le certificat énergétique et les recommandations d'un audit énergétique peuvent avoir des avantages pour les locataires, car c'est un élément de transparence sur la qualité du logement et sur les charges de consommation d'énergie. Mais le groupe de travail estime que cette certification doit être assortie d'un encadrement des loyers (une fourchette de prix par catégorie A, B, C, D,...), pour éviter que les certificats ne créent un dumping à la hausse des prix.

Des formules de « bail à rénovation » sont en cours d'expérimentation, où le propriétaire bénéficie d'une prime pour transformer son bien mais est obligé de donner une garantie de bail d'une certaine durée au locataire. De part et d'autre, ce type de bail peut apporter certains avantages, surtout si un tiers veille au respect des droits de chacun (ex. Syndic ou Agence Immobilière Sociale).

En ce qui concerne les immeubles classés, qui concernent de nombreux bâtiments publics, le potentiel d'amélioration actuel est fortement contraint par les services d'urbanisme. Une plus grande souplesse est peut-être à chercher dans des formules d'amélioration réversible des bâtiments classés, via l'adaptation du code de l'urbanisme.

Sur le marché des matériaux

La filière des éco-matériaux reste encore trop confidentielle en Wallonie. Plusieurs mesures pourraient aider à structurer cette filière et soutenir l'emploi.

L'intégration des éco-matériaux dans les primes est un premier signe encourageant mais doit être accompagné d'autres mesures.

La certification des nouveaux matériaux de construction et d'isolation doit être promue et accélérée. Elle doit être confiée à des centres de référence qui puissent traiter les questions dans l'intérêt général.

Plusieurs critères pourraient aussi être mieux pris en considération pour catégoriser les matériaux :

- leur réversibilité écologique (recyclage, réemploi, etc) ;
- leur caractère confortable et sain ;
- la simplicité des techniques à utiliser pour leur mise en oeuvre.

L'accessibilité de ces matériaux doit être améliorée par le développement des circuits de distribution, à l'instar de ce qui se fait dans des pays voisins (Allemagne notamment) soutenu par une information appropriée.

L'information sur les distributeurs de ces matériaux, ainsi que sur les distributeurs qui offrent des services de placement, pourrait être améliorée et rendue accessible à tous, notamment via un site web de référence promu par les pouvoirs publics.

Sur le marché du travail

La promotion des nouveaux matériaux écologiques doit s'accompagner de la mise en place de normes de santé et sécurité au travail pour ces matériaux.

En matière de réglementation du marché du travail, des avancées doivent être effectuées en matière de définition des profils et des conditions d'accès à des nouvelles professions ou des nouvelles spécialisations à l'intérieur de professions existantes, par exemple: auditeur, certificateur, maître d'œuvre, maçon isolateur, ...

IV. Les instruments financiers : primes, subsides, déductions fiscales et autres

Hiérarchiser les instruments financiers

Un des principes de base est d'encourager l'investissement en minimisant les risques de surendettement ou d'augmentation des prix.

Outre le besoin d'une réforme globale des instruments financiers, déjà souligné dans le chapitre 1, les différents instruments financiers doivent être mieux hiérarchisés, en fonction de destinations spécifiques :

- Pour les constructions neuves: priorité aux normes de performance énergétique (contrôlable) sur les avantages fiscaux
- Pour les transformations des habitations existantes: priorité aux avantages fiscaux sur les aides directes (primes), sauf les primes qui ciblent des catégories sociales défavorisées (exemple : renforcement des aides MEBAR pour les ménages à bas revenu).

De plus, les montants des primes ou des déductions fiscales doivent être hiérarchisées en fonction de l'efficacité énergétique des investissements.

Pour les habitations anciennes, des obligations environnementales devraient être assorties à l'obtention de primes de réhabilitation.

Parmi les dispositifs existants :

- l'emprunt immobilier devrait pouvoir être réemployé sans surcroît pour l'investissement énergétique, avec le même taux bas, la même aide fiscale que dans sa version classique ;
- les produits financiers spécifiques (prêts verts) des institutions financières restent assez coûteux et ont des délais de remboursement assez courts (de l'ordre de 10 ans), ce qui augmente le risque de surendettement des ménages. Ces taux pourraient être réduits si les prêts verts étaient garantis par la Banque nationale, auprès de laquelle les organismes prêteurs pourraient se réassurer ;
- pour les ménages au revenu inférieur à 45 000 euros, le prêt à taux zéro semble un outil particulièrement intéressant.

Intégrer des critères environnementaux dans la fiscalité immobilière

Jusqu'ici, la fiscalité immobilière (précompte immobilier) ne tient aucunement compte de la qualité environnementale ou de la performance énergétique de l'habitation. Des réductions de précompte immobilier ou de revenu cadastral peuvent être envisagées en fonction des certificats énergétiques des bâtiments.

Intégrer des critères sociaux dans les primes

La proposition la plus évidente est d'introduire un barème des primes selon les revenus et les compositions familiales, qui est préférable aux plafonds actuels qui empêchent souvent l'accès aux primes pour les familles à revenus moyens.

Pour les ménages à revenus modestes, l'accès aux primes MEBAR peut être facilité ; les plafonds de revenus qui déterminent l'accès à ce système et le montant des primes devraient être légèrement relevés pour accroître son efficacité.

Un instrument financier pour temps de crise : le système tiers-investisseur

D'une manière générale, le système du tiers investisseur s'applique à des projets urbanistiques qui ont une certaine taille. Le recours à cette formule est limité dans la pratique car la mise en œuvre dans le secteur résidentiel pose quelques problèmes juridiques.

L'utilisation du tiers investisseur semble fonctionner assez bien pour financer les investissements énergétiques dont la rentabilité est aisément mesurable, ce qui est davantage le cas des panneaux photovoltaïque que de l'isolation chez un particulier.

Cependant, ce système mérite un examen approfondi pour l'isolation et la régulation des bâtiments publics ou collectifs en général. Certains pays (UK, I, FR) encouragent ces tiers-investissements par un mécanisme de "certificats blancs"² qui incitent les fournisseurs d'énergie à se reconverter en "économiseurs" d'énergie.

Évaluer les avantages et inconvénients des "packages" de primes

L'évaluation de sa stratégie de rénovation énergétique des logements a conduit l'Allemagne à regrouper ses primes en "packages" pour garantir une meilleure cohérence et une meilleure efficacité des travaux réalisés. Cette disposition présente des avantages et des inconvénients. L'avantage principal est qu'un "package" de primes est une réponse à une hiérarchie de priorités, selon les conclusions d'un audit énergétique. L'inconvénient est que le groupage des primes, et donc des travaux, n'est pas forcément en phase avec les possibilités financières ou matérielles des consommateurs.

La solution proposée par le groupe de travail serait de distinguer les travaux réalisés par les consommateurs eux-mêmes (bricoleurs) et les travaux réalisés par des entrepreneurs agréés :

- Pour les bricoleurs: l'audit énergétique indique des priorités à respecter et donne accès à des primes dégroupées. Les primes seraient réduites si les priorités de l'audit ne sont pas suivies.
- Pour les travaux effectués par des entrepreneurs agréés: l'audit énergétique donne accès à des packages de primes.

Le groupe de travail propose également de revoir l'articulation et la complémentarité entre les primes de rénovation et les primes à l'isolation, car les critères sont actuellement incohérents. L'isolation doit être intégrée dans la rénovation.

V. La mise en œuvre sur les chantiers : choix techniques, coordination et contrôle

Favoriser l'émergence de l'innovation

Actuellement, la recherche et développement dans le secteur de la construction reste principalement centré sur l'amélioration de méthodes et matériaux classiques. L'innovation sur de nouveaux créneaux devrait connaître une discrimination positive.

En concertation avec les professionnels du secteur, une réflexion approfondie pourrait être menée sur l'orientation de la R&D en Wallonie et la structuration d'une filière d'éco-matériaux. L'amélioration de la capacité d'innovation passe aussi pour les "petits" professionnels par l'amélioration de l'accès à l'expertise et à l'information technique comparative.

Il pourrait être utile de faire évoluer les structures existantes, à moyen terme, en centre de R&D avec un financement public important, indépendant, également compétent dans le transfert de technologies.

Certains résultats de projets européens (notamment CAP'EM) semblent peu diffusés et valorisés, malgré que la Belgique y ait participé.

A court terme, sur base des résultats de CAP'EM par exemple, la Région pourrait formuler elle-même des demandes d'agrément de matériaux plus écologiques et plus sains en lien avec la structuration des filières.

L'innovation devient souvent visible grâce à des projets de démonstration. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle moteur dans ce domaine, pour tester des options technologiques qui ne sont pas encore arrivées à maturité. Les pouvoirs publics peuvent aussi jouer un rôle de démon-

2 Le principe est d'obliger certains acteurs à économiser l'énergie et encourager d'autres (plutôt les fournisseurs) à financer les travaux via des certificats.

tration en figurant parmi les premiers adoptants des technologies qui arrivent à maturité, dans les projets de construction et de rénovation publiques.

Optimiser les choix techniques

Dans la situation actuelle, les professionnels et les consommateurs ne disposent pas d'une information de qualité pour effectuer les meilleurs choix techniques. Plusieurs problèmes ont été mentionnés :

- les experts ne sont pas toujours d'accord entre eux sur la pertinence de certaines techniques, comme l'isolation par l'intérieur ou la rénovation du logement en partie, plutôt que dans sa globalité ;
- concernant le choix des matériaux, il y a un besoin de meilleures sources d'information et de bases de données faciles d'accès ;
- concernant les procédures de certification des nouveaux matériaux, le système actuel est trop lent. Il fait "fluidifier" les procédures de certification, en particulier pour les matériaux durables, dont certains sont déjà agréés dans plusieurs pays ;
- la réflexion sur les choix techniques n'intègre pas toujours suffisamment divers problèmes comme l'hygrométrie, l'acoustique ou le comportement des occupants.

L'information est essentielle pour optimiser les choix techniques. Dans ce sens, le rôle des guichets de l'énergie doit être renforcé, à la fois dans leur mission d'information (sur les matériaux et les techniques qui respectent l'environnement) et leur mission de conseil (renseignements pratiques et aiguillage vers des professionnels compétents).

Les conditions d'installation sont souvent plus déterminantes que la technique elle-même : c'est le cas des systèmes de chauffage et de la pose des matériaux isolants, par exemple. Il faut donc renforcer les dispositifs d'assistance aux professionnels sur les conditions d'installation (help desk, ressources sur internet).

Améliorer le contrôle des chantiers et la qualité dans l'exécution des travaux

La coordination des chantiers et le contrôle de la qualité de l'exécution des travaux d'isolation ou de placement sont des conditions essentielles de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Concernant la coordination, le rôle du maître d'œuvre est important. Le groupe de travail considère qu'il faut évaluer de manière plus détaillée les avantages et les inconvénients de deux scénarios : ou bien confier ce rôle à un architecte, avec une liste précise de tâches et d'obligations, ou bien en faire une fonction séparée et spécialisée. Les deux options ont des conséquences en termes de coûts pour les consommateurs.

Concernant la qualité de l'exécution des travaux, il est constaté que de nombreuses erreurs ou dysfonctionnements peuvent être évités grâce à une meilleure information des professionnels sur les méthodes de travail (notamment en matière d'installation d'équipements et de pose de matériaux isolants). Dans le secteur de la construction, il faut améliorer la connaissance mutuelle des "bonnes pratiques" et des "bons gestes professionnels" entre les différents corps de métier, ainsi que promouvoir de nouveaux métiers ou nouvelles fonctions "transversales" aux corps de métier existants, notamment dans le domaine de l'isolation.

Le contrôle de l'exécution des travaux doit recourir davantage aux nouvelles technologies, par exemple la photo numérique ou la vidéo numérique pour assurer la "traçabilité" des étapes successives des travaux de construction ou transformation, ou encore les étiquettes RFID pour le repérage de la qualité des matériaux utilisés.

VI. La transformation des métiers

Articuler nouvelles compétences et métiers existants

Selon les différents experts consultés, la tendance principale est l'incorporation de nouvelles compétences dans les métiers existants (métiers du bâtiment, chauffagistes, électriciens, etc.). Les métiers réellement nouveaux sont plus rares et ils requièrent souvent un niveau de qualification plus élevé ou plus "pointu". Ils concernent essentiellement le domaine de la conception (ingénierie, architecture) et du contrôle de qualité (audit, certification, assurance qualité, etc.). Parmi les possibilités de développement de nouveaux métiers manuels, il faut retenir le métier de "maçon isoleur".

Lever les obstacles à la transformation des métiers

Par conséquent, il faut lever une série d'obstacles à la transformation des métiers existants. Ces obstacles concernent à la fois la qualification des travailleurs et l'organisation du travail.

La qualification des travailleurs du bâtiment est marquée par de fortes traditions de métier, qui se reproduisent par de l'apprentissage sur le tas. La promotion de la construction durable nécessite des changements d'habitudes dans de nombreux corps de métier. La formation initiale et continuée doit jouer un rôle clé dans ces changements d'habitude, mais le thème de la construction durable est encore trop peu présent dans la formation professionnelle.

Les techniques et méthodes de travail rendues nécessaires par le développement de la construction durable impliquent aussi des changements dans l'organisation du travail, notamment dans le cloisonnement entre les différents corps de métier. Les entreprises doivent donc mettre en place des formes d'organisation du travail qui favorisent le décloisonnement de la division du travail.

Adapter le système de formation professionnelle et de centres de compétences

Un des premiers enjeux est d'introduire le thème de la construction durable dans la formation professionnelle initiale et de le décliner dans les différentes spécialisations de l'enseignement professionnel (maçonnerie, parachèvement, menuiserie, chauffage et conditionnement d'air, électricité domestique, etc.). Les domaines de l'isolation, de la ventilation et de la récupération de chaleur sont prioritaires.

Par ailleurs, le groupe de travail a souligné un relatif manque de cohérence et de coordination entre les différents acteurs de la formation professionnelle continue des travailleurs et demandeurs d'emploi.

Dans la pratique, les entreprises de construction doivent souvent recourir à des formations proposées par les fabricants de matériaux ou d'équipements. Le groupe de travail propose de créer une coupole des institutions de formation du secteur et d'investir davantage dans la formation des formateurs. Les formateurs peuvent exercer une influence positive sur l'évolution de la culture professionnelle du secteur.

L'exigence de formation continue ne concerne pas seulement les travailleurs du bâtiment, mais aussi les architectes, les ingénieurs, les conducteurs de travaux, les auditeurs, etc.

Un premier pas consisterait à mieux identifier les lieux et les opérateurs de formation dans les différents domaines de la construction durable, et à les rendre bien visibles pour les entreprises et pour les professionnels indépendants.

Une meilleure synergie entre les centres de référence techniques et les centres de compétences et de formations permettrait à la fois, davantage de dissémination des connaissances et davantage d'utilisation des innovations les plus récentes.

VII. En aval : le contrôle et l'évaluation

Les procédures actuelles de validation, c'est-à-dire de vérification de la conformité des réalisations avec les objectifs de performance énergétique, sont à améliorer. La crédibilité de l'ensemble du système en dépend.

- Dans la construction neuve, la procédure doit consister en une vérification de la conformité avec les exigences du cahier des charges, assortie d'une possibilité de contrôle des performances in situ.
- Dans les travaux de rénovation ou de transformation, il faudrait promouvoir la mise en place d'un document commun d'engagement, qui comporterait notamment une clause de respect mutuel du travail des autres intervenants, suivi d'un rapport de réception signé par tous les intervenants.

Les procédures de validation constituent une garantie pour le consommateur. Toutefois, il faut améliorer l'information des professionnels et des clients sur les moyens techniques de vérification de la conformité a posteriori.

VIII. Des questions en suspens ... à approfondir

Les mystères du processus de création d'emplois

Comment faire en sorte que les prévisions macro-économiques, qui annoncent un effet positif de l'amélioration de la PEB sur l'emploi dans le secteur, se traduisent réellement par des créations d'emplois sur le terrain ?

Cette question doit être approfondie. Il faut notamment développer une connaissance plus fine des mécanismes de création d'emplois. Comment la création d'emploi se répartit-elle entre les entreprises existantes et les nouveaux entrepreneurs ? Comment la création d'emplois se répartit-elle entre salariés et indépendants ? Quels sont les effets sur le développement de la sous-traitance, et plus particulièrement les impacts différenciés entre la sous-traitance généraliste et la sous-traitance spécialisée ? Faut-il mettre en place des aides spécifiques à l'entrepreneuriat "vert" ? Comment tirer parti du potentiel de la filière des éco-matériaux ?

Sur le marché du travail, la réalisation du potentiel de création d'emplois met en lumière les liens complexes entre les pénuries, les niveaux de rémunération, les déficits de formation et les conditions d'emploi et de travail.

La communication sur la construction durable

Il y a un paradoxe : d'un côté, la préoccupation environnementale est dans l'air du temps, de l'autre, les habitants de la Belgique ont la réputation d'avoir "une brique dans le ventre" et de se passionner pour les questions de qualité de l'habitat. Pourtant, ces deux facteurs entrent difficilement en synergie. La communication sur le thème de la construction durable peine à convaincre et à réellement transformer les habitudes.

Par ailleurs, les messages des pouvoirs publics ne sont pas toujours cohérents, notamment à propos des primes et des aides instaurées par les différents niveaux de pouvoir. Une meilleure cohérence est unanimement souhaitée, mais elle bute sur les limites du système politique et institutionnel belge, qui entraîne que des orientations politiques différentes peuvent être prises par les autorités fédérales et régionales.

Enfin, l'accès à l'information et au conseil en matière de construction durable est marqué par les inégalités culturelles au sein de la population. Un travail d'éducation permanente est nécessaire pour réduire ces inégalités.

Quelques références bibliographiques

- Ben Jelloul M. (2010), *Les choix énergétiques dans l'immobilier résidentiel à la lumière de l'analyse économique*, Note de veille n°172, Conseil d'analyse stratégique, Paris, avril 2010.
- CSC-CRW (2008), *Politiques du logement et de l'énergie : quelle cohérence ? Quelles pistes ?*, Groupe de travail énergie, environnement et mobilité du Comité régional wallon de la CSC, novembre 2008.
- CSF (2009), *La politique fiscale et l'environnement*, Rapport du Conseil supérieur des finances, septembre 2009.
- Jolly C., Klein T., Mareuge C., Paset O., Liegey M. (2010), *La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ?*, Note de veille n°164, Conseil d'analyse stratégique, Paris, janvier 2010.
- Kengen Y. (2010), *Dossier "Réglementation PEB, au-delà de Kyoto"*, dans la revue *Réactif*, SPW Namur, n° 63, mars 2010.
- Mouffe C. (2009), *Pour une éco-fiscalité équitable*, Lettre mensuelle du Conseil central de l'économie, décembre 2009.
- Mouffe C. (2010), *Environnement et inégalités sociales*, Lettre mensuelle du Conseil central de l'économie, janvier 2010.
- IEW (2009), *Position de la fédération Inter-Environnement Wallonie sur les mesures fiscales et autres incitants en matière d'investissements économiseurs d'énergie dans les logements*, Namur, 30 juin 2009.
- Wallenborn G., Rousseau C., Aupaix H., Thollier K., Simus P. (2006), *Détermination des profils de ménages pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie*, Politique scientifique fédérale, Programme PADD-2, Bruxelles, août 2006.

Partenaires

Fondation Travail - Université asbl

Centre de recherche Travail & Technologies
Rue de l'Arsenal, 5 B-5000 Namur
Tél+32-81-72 51 22, fax +32-81-72 51 28
<http://www.ftu-namur.org>

Centrale Bâtiment et Industrie

Service d'Etude et Formation
Rue de Trèves 31-33 B1000 Bruxelles
Tél+32-2-285 02 11
<http://www.cscbi.be>

Formation Education Culture

Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement RISE
Chaussée de Haecht, 579 , B-1031 Bruxelles
Tél +32-2-246 32 52, e-mail : rise@acv-csc.be
url : <http://www.rise.be>

Graphisme : Paraph' - mht.paraph@skynet.be



Avec le soutien
de la Région wallonne

N° 1

Un baromètre syndical de l'environnement | juin 2010 |

La gestion de l'environnement progresse-t-elle dans les entreprises ? Qu'en pensent les délégués ? Le baromètre analyse la question sous différents angles et propose en particulier un zoom sur le lien emploi-environnement.

N° 2

Energie-climat et emploi : ouvrons le débat ! | juin 2010 |

Les politiques liées aux enjeux climatiques et énergétiques sont censées avoir un impact significatif sur la répartition des activités économiques et des emplois dans les prochaines années. Le cahier rassemble les points de vue d'acteurs de divers horizons aux premières loges des évolutions sectorielles.

N° 3

Réflexions pour une construction plus durable | juin 2010 |

Comment concrétiser une alliance emploi-environnement dans le secteur de la construction en Wallonie ? Réflexions d'un groupe de travail prospectif.

N° 4

Perspectives pour la sensibilisation syndicale | juin 2010 |

De quelle manière faire évoluer la question emploi-environnement en milieu syndical au regard du chemin parcouru entre 1990 à 2010 ?

N° 5

Orientations pour une juste transition | octobre 2010 |

Pour une réorientation des modes de production et de consommation qui combine équité et efficacité.